



Reboisement forestier

Par henridu40

Bonjour,

Possédant une parcelle de pins située dans le département des Landes, je voudrais savoir, si sur un plan législatif, qu'elles sont les obligations légales vis à vis de l'entreprise qui a procédé à un reboisement.

Une parcelle a été reboisée l'année dernière mais plus de la moitié des plans n'ont pas pris, qu'elles sont les responsabilités liées à l'entreprise suite à ces travaux ?

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'entreprise avait un contrat avec qui ?

Par henridu40

BOnjour,

C'est un devis qui avait été établi entre moi (propriétaire) et l'entreprise en charge des travaux.

Par yapasdequoi

Il faut vérifier quelle garantie était prévue pour cette plantation. Souvent elle est d'un an, mais parfois plus.